

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le 11 septembre

A vingt heures trente heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance

Ordinaire Publique, sous la présidence de M. GERVAIS Alain

Etaient présents : AGNES Christiane, BATAILLE Sylvain, BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie, BURTIN Marie, CALENGE Christelle, DEROUET Jacques, ESLIER Guy, GANCEL Jérôme, GERVAIS Alain, GRENTE Samuel, IACHKINE Bénédicte, LECHASLES Annick, MADOUASSE Véronique, MAL-HERBE Philippe, MERIMEE Alain-Gilles, PIERRE Laurence, POIRIER Didier, POREE Olivier, PROSPER Séverine, THOMAS Jean, TIPHAINE Patrick,

Etaient absents représentés : LELAIZANT Hélène (pouvoir à Alain GERVAIS), LETELLIER Antoinette (pouvoir à DEROUET Jacques),

Etaient Absents : BERNARD Jacques, BLERIoT Catherine, CAPELLE Guillaume, GIROUARD Yohann, JAMES Claude, LEFEBVRE Pascal, RAULT France-Odile, REHEL Patrick, ROSE Michel, YGOUF Olivier,

Secrétaire : POIRIER Didier

Le Conseil Municipal :

GAEC DE LA MARE : Projet d'extension d'un atelier laitier de 150 à 200 vaches laitières et augmentation de la surface du plan dépendage.

- Emet un avis favorable à la demande présentée par le GAEC DE LA MARE, sis « La ferme de la Mare » à Canchy, représenté par Mme Véronique BISSON et Messieurs Bernard et Romain BISSON, co-exploitants, pour son projet d'extension d'un atelier laitier de 150 à 200 vaches laitières au lieu-dit « La ferme de la Mare » à Canchy, associée à une augmentation de la surface du plan d'épandage.

- Décide d'inviter le vice-président de Isigny Omaha Intercom chargé des finances : Mr Henry LECHIEN, lors d'une prochaine réunion de Conseil pour qu'il explique, plus en détail le fonctionnement de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), avant d'approuver ou non le rapport définitif de la CLECT 2019.

- Accepte l'effacement des réseaux au « Bourg Formigny » à Formigny, à « la grande route » et à « la Colonne » à Aignerville.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers établis par le syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE), relatif aux 2 projets d'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cités en objet,

L'ensemble des 2 projets représente un coût global de **983 923,44€ TTC**, dont voici le détail ci-après :

PROJET : FORMIGNY - « BOURG FORMIGNY » : Le coût total de l'opération est de **701 980,32€ TTC**, avec un montant de participation communale de **136 090,73€**

PROJET AIGNERVILLE – « LA GRANDE ROUTE – LA COLONNE » Le coût total de l'opération est de **281 943,12€ TTC**, avec un montant de participation communale de **31 954,80€**

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 75% et de 100% pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 75% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 75% sur le réseau de télécommunication,

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

Prends acte qu'Orange reste propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier, concernant le projet sur Formigny,

Prends acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication pour le projet
D'Aignerville,

S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

Décide du paiement de sa participation soit ;

Par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE, en regroupant les montants de la participation communale du projet sur AIGNERVILLE et du projet sur FORMIGNY, soit un total de : **168 045,53€**, sur une durée de 10 ans, soit par an : 18 707,93€

S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,

Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement dans la commune dans l'année de programmation de ce projet, Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de **24 598,09€**

Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

- **Vote** une subvention de 100€ à l'association des joyeux colibris,

Questions diverses :

- Mr Le Maire a contacté l'agence routière départementale pour faire le point sur la sécurité routière à Aignerville.

- Madame Calenge prend la parole pour informer le Conseil Municipal que pour faire taire certaines rumeurs de gens mal intentionnés ; lorsque qu'il y a des manifestations ou concerts organisés sur la commune, le pot de l'amitié est toujours offert par Mr Gervais personnellement.

Séance levée à 22 h 00

Le Maire

Le Maire
Alain GERVAIS

